

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 OCTOBRE 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le 7 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Cécile DEBRION, Annie DHÉNIN, Daniel MICLO, David BOUVET, Stéphane AGUETTAZ, Philippe FANTIN

Était excusée : Nadège VILLIERMET

Etaient absents : Patricia VILLARD, Raymond BILLIET, Didier BAIDO.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Fonction publique territoriale : adoption du plan de formation mutualisé**
- ✓ **Fonction publique territoriale : adoption du règlement de formation**
- ✓ **Budget : admission en non-valeur**
- ✓ **Juridique : désignation d'un avocat pour représenter la commune**
- ✓ **Terrain : rétrocession de terrain par l'EPFL à la commune**
- ✓ **Intercommunalité : Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (CCCS)**
- ✓ **Intercommunalité : Approbation des attributions de compensation**
- ✓ **Intercommunalité : Opposition au transfert de la compétence eau potable à la CCCS**
- ✓ **Vœux maintien des horaires d'ouverture au public de La Poste de Chamoux**
- ✓ **Vœux réforme des services des finances publiques**
- ✓ **Travaux : Parking cimetièrre**
- ✓ **Divers**

-----  
Désignation du secrétaire de séance : Philippe FANTIN

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juillet 2019

**1- Fonction publique territoriale : adoption du plan de formation mutualisé :**

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de formation mutualisé tel que proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie.**

**2- Fonction publique territoriale : adoption du règlement de formation :**

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement de formation fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents, dans les conditions prévues par les dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, et déclinées de façon opérationnelle au sein de la collectivité.**

**3- Budget : admission en non-valeur :**

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur des montants de loyers qui ne peuvent plus faire l'objet de poursuites.**

**4- Juridique : désignation d'un avocat pour représenter la commune :**

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate la SCP CORDEL – BETEMPS pour ester en justice afin de défendre la commune de Chamoux-sur-Gelon pour tout litige.**

**5- Terrain : rétrocession de terrain par l'EPFL à la commune :**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition d'un terrain situé à « Chamoux » en 2015. Cette parcelle a fait l'objet d'une convention de portage sur 4 ans avec l'EPFL de la Savoie.

A ce jour, la convention de portage est terminée, l'EPFL peut donc rétrocéder le terrain à la commune.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le terrain à l'EPFL conformément à la convention de portage et autorise le Maire à signer l'acte auprès du Notaire.**

- 6- Intercommunalité : modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Savoie :**  
**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CCCS au 1<sup>er</sup> janvier 2020 concernant la restitution de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques) aux communes et la prise de compétence Réseau de chaleur et de froid sur le périmètre de la nappe phréatique de l'Arc.**
- 7- Intercommunalité : approbation des attributions de compensation :**  
**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de compensation pour l'année 2019 pour la commune de Chamoux-sur-Gelon.**
- 8- Intercommunalité : opposition au transfert de la compétence eau potable à la CCCS :**  
**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant le bon fonctionnement de la gestion de l'eau par le SIAE sur la commune de Chamoux-sur-Gelon, s'oppose au transfert de la compétence eau potable à la CCCS.**
- 9- Vœux maintien des horaires d'ouverture au public de la Poste de Chamoux :**  
**Décision : Soucieux du maintien des services publics en milieu rural et de l'équilibre dans l'accès au service de guichet postal pour les populations de son territoire, le Conseil Municipal de Chamoux-sur-Gelon demande à la Poste de maintenir les horaires d'ouverture au public de son bureau de Chamoux sur Gelon, en particulier le samedi matin.**  
**Le Conseil Municipal confirme sa demande pour que l'avis des élus locaux soit sollicité avant toute réduction d'horaires ou fermeture de services.**
- 10- Vœux réforme des services des finances publiques :**  
**Décision : Le Conseil Municipal de Chamoux-sur-Gelon :**  
**-Regrette la fermeture annoncée des postes comptables sur les territoires**  
**-Soutient à l'inverse que le maintien des Trésoreries sur le territoire Cœur de Savoie est une nécessité et demande la révision du projet de la DDFIP en ce sens ;**  
**-Demande à ce que l'avis des élus locaux soit sollicité avant toute fermeture de services.**
- 11- Travaux : parking cimetière :**  
Monsieur le Maire présente le projet et le chiffrage des travaux réalisés par le Cabinet ABEST.  
Le plan fait l'objet d'une remarque quant à l'implantation des conteneurs ordures ménagères sur la propriété du lotissement et non sur le terrain communal.  
Une convention est donc à prévoir avant l'implantation définitive.  
Dans le cadre des travaux, il serait bien de prévoir également l'enfouissement des réseaux aériens (téléphone, électricité) « route de la Servaz ».  
**Décision : Le conseil municipal demande qu'une réunion ait lieu avec le lotisseur pour régler l'implantation des molochs afin de valider les travaux.**

## **DIVERS**

- Bulletin municipal : La rédaction du bulletin est en cours. Il est demandé aux conseillers de faire passer leurs articles.
- Médecin : Une annonce de recherche de médecin sera diffusée dans les prochains jours.
- Patrimoine : le projet d'ouvrage retraçant 1000 ans d'histoire en Cœur de Savoie est bien avancé. Une édition devrait avoir lieu au printemps 2020. Le conseil municipal remercie chaleureusement le groupe de passionnés qui s'est chargé du territoire de Chamoux-sur-Gelon.

- Forêt de Montranger : Un résumé est fait sur le chantier en cours. Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, il sera acté de faire passer un lamier entre Chamoux et Montranger au printemps 2020, de prévoir des cunettes et une réfection de la piste.
- Travaux : présentation de 2 devis concernant la reprise de chaussée et le marquage au sol par les entreprises EUROVIA et SIGNATURE. Ce travail est à prévoir dès cet automne.  
**Décision : le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.**
- Concernant la vitesse des véhicules sur certaines voies communales : un radar pédagogique est à disposition auprès de la Préfecture.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 10 octobre 2019

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

